



N°2023_097

FINANCES – Acceptation d'un don au profit de la commune

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le lundi 18 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Carl LEQUERTIER, Éric DODET, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Charline MARTINEAU

En exercice : 21

Présents : 17

Votants : 21

Excusés :

Christiane BRESSION, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD

Pouvoirs :

Christiane BRESSIONà Isabelle BRIARD
Jean-Luc FOURNIERà Dominique RENAULT
Sébastien GALERONà Eric DODET
Joël GIRARDà Valérie LABOUACHRA

Secrétaire auxiliaire : Zakya TAIBI

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré de la commune (souhaitant rester anonyme), fait un don de son vivant à la commune d'un montant de 30 000,00€, avec les objectifs principaux suivants :

1. Rénovation et entretien de la Fontaine Rabelais,
2. Contribution au bien-être des enfants et des personnes devenant dépendantes.

Vu les articles L 2242-1, L 2542-26, L 2541-12 et L 2541-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

D'ACCEPTER le don de 30 000,00€ aux objectifs souhaités par l'administré,

D'AUTORISER M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE



Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **21 DEC. 2023**

Le Maire



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **21 DEC. 2023**
Et de l'affichage le **21 DEC. 2023**